

Avis d'enquête publique

**préalable à la délivrance du permis de construire pour la réalisation
d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire**

DE LA COMMUNE DE FOLSCHVILLER

PÉTITIONNAIRE : TOTAL ENERGIES RENOUVELABLES FRANCE

Par arrêté préfectoral n° 2023-DCAT-BEPE-173 du 31 août 2023, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, du 25 septembre 2023 au 27 octobre 2023 inclus.

La commune concernée est Folschviller, siège de l'enquête.

Madame Delphine Thiry, ingénieure territoriale, désignée en qualité de commissaire enquêtrice titulaire, se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir les observations écrites et orales **en mairie de Folschviller**, selon le calendrier suivant :

- samedi 30 septembre 2023 de 10h00 à 12h00
- samedi 14 octobre 2023 de 10h00 à 12h00
- vendredi 27 octobre 2023 de 15h00 à 17h00

Monsieur Frédéric Guériot, directeur général des services à la mairie de Sérémaange-Erzange, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant, lequel n'intervient dans la conduite de l'enquête et dans l'élaboration du rapport et des conclusions qu'en cas de remplacement du commissaire-enquêteur titulaire défaillant.

En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier, comprenant notamment les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du pétitionnaire, sera déposé :

- sur le site internet dédié à cette enquête publique directement accessible à l'adresse :

<https://www.registre-numerique.fr/totalenergies-projet-photovoltaïque-folschviller>

également accessible depuis le lien placé sur le site de la préfecture de la Moselle, à l'adresse : www.moselle.gouv.fr – Publications – Publicité légale installations classées et hors installations classées – Arrondissement de Forbach-Boulay Moselle ;

- en mairie de Folschviller pendant la durée de l'enquête, pour permettre à toute personne intéressée d'en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Un accès gratuit au dossier sera en outre possible pendant la durée de l'enquête sur un poste informatique situé à l'accueil de la préfecture et mis à disposition de toute personne qui souhaite le consulter, aux horaires d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête pourra être communiqué sur demande et aux frais du demandeur dès la publication du présent arrêté, auprès du : préfet de la Moselle - DCAT – BEPE – place de la préfecture – 57034 Metz Cedex 1.

Le public peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre électronique, directement accessible à l'adresse :

<https://www.registre-numerique.fr/totalenergies-projet-photovoltaïque-folschviller>

également accessible depuis le lien placé sur le site de la préfecture de la Moselle, à l'adresse : www.moselle.gouv.fr – Publications – Publicité légale installations classées et hors installations classées – Arrondissement de Forbach-Boulay Moselle ;

- sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé en mairie de Folschviller, aux horaires habituels d'ouverture au public ;

- par courrier, adressé à la mairie de Folschviller - siège de l'enquête, Rue d'Usson-du-Poitou 57730 Folschviller, à l'attention du commissaire enquêteur ;
- par courriel transmis à l'adresse suivante :
totalenergies-projet-photovoltaïque-folschviller@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, portées sur le registre papier, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur durant ses permanences sont consultables au siège de l'enquête.

Celles transmises par voie électronique sont également consultables sur le site internet dans les meilleurs délais. Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête, auprès du : préfet de la Moselle - DCAT – BEPE – place de la préfecture – 57034 Metz Cedex 1.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès de :

Monsieur Benoît Gozard (benoit.gozard@totalenergies.com)
Chef de projet
Total Energies Renouvelables France
Agence Grand Est
Pôle technologique du Mont Bernard
18, rue Dom Pérignon
51000 Châlons-en-Champagne

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur est tenue à la disposition du public sans délai pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie de Folschviller, ainsi qu'à la préfecture de la Moselle, et ces documents sont publiés durant ce même délai sur le site du registre dématérialisé à l'adresse :

<https://www.registre-numerique.fr/totalenergies-projet-photovoltaïque-folschviller>

et sur le site internet de la préfecture de la Moselle.

La décision sera prononcée, le cas échéant, par arrêté préfectoral.